

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Nettoyant pour écoulement et siphon
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
VetterliChemie AG
Im Bründler 10
CH-8913 Ottenbach
Tel. + 41 44 761 89 65
Mobile + 41 79 445 72 03
e-mail: intensif@vetterlichemie.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Département de sécurité du produit
Werner Vetterli
Tel + 41 44 761 89 65
intensif@vetterli.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tox Info Suisse
Freiestrasse 16, CH-8030 Zürich
En cas d'urgence: : 145 (24h)
Cas non-urgents :+ 41 44 251 66 66 (Mo-Fr 8.00-17.00)
oder
Tel. + 41 44 761 89 65 (pendant les heures du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

Nom du produit: INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
hypochlorite de sodium, solution % Cl actif
hydroxyde de sodium
- **Mentions de danger**
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 L'emballage / récipient / boîte partiellement vide doit être au point de vente ou éliminé comme déchet spécial conformément à la réglementation nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7681-52-9 EINECS: 231-668-3	hypochlorite de sodium, solution % Cl actif ☠ Skin Corr. 1B, H314 ☠ Aquatic Acute 1, H400	25-50%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5	hydroxyde de sodium ☠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	2,5-10%

- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de blanchiment chlorés	≥ 30%
-------------------------------	-------

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 3)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

Nom du produit: INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Toux
Nausées
- **Risques** Inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème pulmonaire toxique.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Le chlorure d'hydrogène (HCl).
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Précipitation des gaz/vapeurs/brouillard avec de l'eau pulvérisée.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

Nom du produit: INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort

(suite de la page 3)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'inhalation de vapeurs / brouillards / gaz.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Classe de stockage:** 8 (CH/TRGS510) Substances caustiques et corrosifs.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Utiliser une aspiration convenable.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 e mg/m ³ Valeur à long terme: 2 e mg/m ³ SSc;
--------------	--

MAK (EU)	Valeur à long terme: 200 mg/m ³ , 300 ppm
----------	--

· DNEL

7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution % Cl actif

Inhalatoire	Kurzzeit-Acute	3,1 mg/m ³ (arb)
	Langzeit-Long term	1,55 mg/m ³ (arb)

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Inhalatoire	Langzeit-Long term	1 mg/m ³ (arb)
-------------	--------------------	---------------------------

· PNEC

7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution % Cl actif

Freshwater	0,0002 mg/l (-)
Marine water	4,02- 10-3 mg/l (-)
STP (Sewage treatment plant)	0,03 mg/l (-)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

Nom du produit: INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort

(suite de la page 4)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Pour la conformité durable des limites d'exposition aux postes de travail (VLE, MAK) et une bonne ventilation aucune mesure particulière n'est requise normalement.

Les mesures d'exposition aux postes de travail sont généralement recommandés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre B

Filtre P2

Utiliser un masque protection respiratoire lors d'opérations impliquant un contact avec de la vapeur du produit est possible.

· Protection des mains:

Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,7$ mm

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Jaune clair

· Odeur:

Chlorée

(suite page 6)

SUI

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

Nom du produit: INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort

(suite de la page 5)

· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	13
· Changement d'état Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1,1175 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	10 s (DIN 53211/4)
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	0,0 %
Eau:	46,7 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SUI

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

Nom du produit: **INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	34286 mg/kg (rat) (ATE)
------	------	-------------------------

7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution % Cl actif

Oral	LD50	58000 mg/kg (rat) (5800)
------	------	--------------------------

1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution % Cl actif

EC 50 (96h)	0,141 mg/l (daphnia magna)
LC50 (96h)	0,01-0,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	5,9 mg/l (pimelas promelas)

1310-73-2 hydroxyde de sodium

EC50 (24h)	76 mg/l (daphnia magna)
LC50 (48h)	99 mg/l (Lepomis macrochirus)
	45,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

(suite page 8)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

Nom du produit: INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort

(suite de la page 7)

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Très toxique pour organismes aquatiques.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

06 02 04*	hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium
-----------	---

- **Liste des déchets Code des déchets OMoD**

06 02 04(ds): hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les emballages/récipients/boîtes entièrement vides doivent être éliminé(e)s avec les déchets urbains.

Les emballages/récipients /boîtes partiellement vides doivent être rapporté(e)s au point de vente ou remis(es) à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR, IMDG, IATA**

UN3266

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR**

3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, hypochlorite de sodium, solution % Cl actif), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

- **IMDG**

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, sodium hypochlorite, solution), MARINE POLLUTANT

- **IATA**

Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium hydroxide, sodium hypochlorite, solution)

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, IMDG**



- **Classe**

8 Matières corrosives.

(suite page 9)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

Nom du produit: INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort

(suite de la page 8)

<ul style="list-style-type: none"> · Étiquette 	8
<ul style="list-style-type: none"> · IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	8 Matières corrosives. 8
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	II
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Polluant: · Marquage spécial (ADR): 	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium, solution % Cl actif Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category · Stowage Code · Segregation Code 	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Alkalis B SW2 Clear of living quarters. SG35 Stow "separated from" acids.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 E
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM, HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION % CL ACTIF), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

SUI

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

Nom du produit: **INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
hypochlorite de sodium, solution % Cl actif
hydroxyde de sodium
- **Mentions de danger**
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	L'emballage / récipient / boîte partiellement vide doit être au point de vente ou éliminé comme déchet spécial conformément à la réglementation nationale/internationale.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Met. Corr.1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

(suite page 11)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.12.2015

version: 2

Révision: 14.12.2015

Nom du produit: INTENSIF Nettoyant liquide pour écoulement extra fort

(suite de la page 10)

Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

SUI